

LE ROI JEAN ET LES LYONNAIS

(1360).

Nous venons de tracer le nom du vaincu de Poitiers (19 septembre 1356), du faible Jean-le-Bon, dont le règne de quatorze années évoque les plus douloureux souvenirs : la France décimée par la famine et la peste, ravagée par les grandes Compagnies, amoindrie par les Anglais, les rues de Paris ensanglantées par le prévôt des marchands Étienne Marcel, par l'évêque de Laon Robert Lecoq, par le roi de Navarre Charles-le-Mauvais. Temps de troubles profonds et de misères accumulées !

Après quatre ans de captivité en Angleterre, dans ce château de Windsor auquel il impose un souvenir de plus, le roi de France a signé le honteux traité de Bréigny (8 mai 1360) qui lui rend, avec la liberté, son trône humilié, mais à quel prix ! des provinces perdues et quelles provinces : la Guyenne, la Gascogne, le Poitou, d'autres encore. Sa rançon personnelle est imposée à trois millions d'écus ou francs d'or : somme rendue énorme par le malheur des temps. L'or des Visconti reçu en échange de la main d'Isabelle de France, servit à acquitter le premier terme, et le roi Jean revit le ciel de sa patrie. Pour la garantie des autres termes de la rançon, il fallait des otages : les ducs d'Anjou, de Berry, d'Orléans, de Bourbon, tous princes du sang « seigneurs des fleurs de lis, » puis de nombreux barons, et enfin trente-huit notables bourgeois, empruntés aux villes importantes du royaume mécontent.

S'il y eut de grandes hésitations chez les princes et les barons désignés pour *Yotageric*, il en fut reconnu de plus grandes encore chez les bourgeois qui maugréaient haut d'être enlevés pour un